

# ÉLECTION

du CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Jeune Andrésien,  
tu es élève de 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>,

**PRÉSENTE-TOI**

pour défendre tes projets,  
représenter tes camarades,  
agir pour ta ville!

## LE DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS 2014

### *Qui vote?*

Tous les jeunes de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> qui résident à Andrésy

*Quand?* Vendredi 5 décembre 2014

*Où?* À l'Hôtel de ville ou au collège Saint-Exupéry

### *Comment?*

Les électeurs voteront pour le nombre de places éligibles (c'est-à-dire 20). Il y aura un seul bulletin de vote, les électeurs cocheront les noms des candidats pour lesquels ils veulent voter, avec un maximum de 20 cases cochées. Les 10 filles et les 10 garçons qui auront obtenu le plus de voix seront élus.

En cas d'égalité de voix, les candidats seront départagés par leur âge (le plus âgé l'emportera).

## LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un conseil composé de 20 jeunes motivés (10 filles et 10 garçons) et dont l'objectif est de défendre des projets et des idées, de représenter la jeunesse andrésienne et de s'impliquer dans la vie locale, en tenant compte des attentes collectives et municipales.

Le Conseil Municipal des Jeunes est placé sous la tutelle du maire adjoint délégué à la Démocratie de proximité, à la Vie associative et au Devoir de mémoire.

## POURQUOI METTRE EN PLACE UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ?

- Pour donner la parole aux jeunes, connaître leur avis sur les projets de la municipalité, faire découvrir le fonctionnement d'une mairie,
- Pour proposer de nouveaux projets et les mettre en place avec l'aide des élus locaux,
- Pour participer à l'information des jeunes,
- Pour représenter la ville lors de sorties officielles (commémorations, visite de l'Assemblée nationale, du Sénat etc.).

## ÊTRE CANDIDAT AUX ÉLECTIONS

### *Qui peut être candidat ?*

Uniquement les élèves de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> qui résident à Andrésy (en candidature libre)

*Durée de la mandature ?* 2 ans

### *Comment être candidat ?*

Faire remplir l'autorisation parentale et remplir la fiche de candidature (disponible à l'accueil de la mairie ou dans ton collège) – remettre ta candidature à l'accueil de la mairie ou au collège Saint-Exupéry avant le 25 novembre 2014.

### *Comment se déroule la campagne électorale ?*

La campagne officielle démarrera le 25 novembre pour une durée maximale de 15 jours. Elle sera réalisée par chaque candidat. L'affichage et la distribution seront réglementés et soumis à l'acceptation du proviseur du collège ainsi que du maire adjoint chargé du Conseil Municipal des Jeunes.

### *Qui peut t'aider pendant la campagne électorale ?*

Tes parents, tes enseignants et les animateurs du service Andrésy Jeunesse.

### *Comment être élu par tes camarades ?*

Pendant la campagne électorale, tu dois pouvoir proposer un programme, c'est-à-dire des projets qui intéressent et concernent les jeunes de la ville et la vie à Andrésy. À toi de réfléchir sur des projets réalisables afin de les convaincre.

# Dossier de CANDIDATURE pour le mandat 2014/2016



Je soussigné(e), prénom ..... nom.....

Né(e) le: ..... / ..... / .....

Adresse: .....

.....

N° de téléphone et/ou portable: ..... email: .....

Établissement scolaire: ..... Classe: 4<sup>e</sup> ..... 3<sup>e</sup> .....

Déclare être candidat au Conseil Municipal des Jeunes de la ville d'Andrésy

Programme électoral (résumé): .....

.....

.....

Dossier de candidature à remettre **avant le 25 novembre 2014**  
à l'accueil de l'Hôtel de ville ou au collège Saint-Exupéry.

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), prénom ..... nom ....., père – mère – représentant légal (1)  
de prénom ..... nom ....., l'autorise à être candidat au Conseil Municipal des Jeunes  
de la ville d'Andrésy. S'il est élu, je l'autorise à siéger au sein du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), et à y exercer les  
missions qui seront les siennes de par sa fonction, durant les deux années de mandature (2014-2016).

Les jeunes conseillers participent pleinement à la vie de leur ville:

- ils peuvent être présents aux cérémonies officielles et intervenir dans les manifestations organisées par la ville d'Andrésy,
- ils sont les relais des jeunes auprès de la municipalité et contribuent à l'apprentissage de la citoyenneté pour tous.

Dans le cadre de ses missions de conseiller municipal des Jeunes, j'autorise la publication et la diffusion de photos ou vidéos de mon enfant dans diverses publications imprimés et en ligne (print et web) de la ville d'Andrésy.

Fait à Andrésy, le ..... / ..... / .....

Signature du candidat

Signature des parents ou du représentant légal

.....

.....

(1) Rayer les mentions inutiles